# Brevet d'histoire-géographie 2019 : Polynésie française, septembre 2019 (session de remplacement)

**Sujet du brevet d'histoire-géographie – 3ème**

Voici le sujet du brevet d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, session 2019 « Polynésie française », septembre, sujet de remplacement. Il est retapé en entier, avec tous ses documents. Entraîne-toi d'abord dans les conditions de l'examen ; ensuite, compare ta copie avec le corrigé placé en bas de page. Tu peux aussi retrouver tous les sujets du brevet d'histoire-géographie et réviser avec les cours d'histoire de 3ème.

## Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents (20 points)

### Géographie – Les territoires ultramarins, une problématique spécifique

**Document 1 – Quels sont les enjeux actuels et futurs de l'outre-mer français ?**

> La France d'outre-mer comprend les départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte ; les collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna ; et deux territoires au statut particulier : la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).
>
> Les caractéristiques naturelles (insularité, éloignement de la métropole) et historiques (passé esclavagiste et colonial) de l'outre-mer expliquent en partie le retard […] par rapport à la métropole et les difficultés économiques et sociales que connaissent certains de ces territoires. […]
>
> La France d'outre-mer est relativement méconnue et de fait, les médias s'y intéressent généralement qu'à l'occasion de crises sociales ou de catastrophes naturelles comme l'ouragan Irma, qui a dévasté Saint-Martin et Saint-Barthélemy en septembre 2017.
>
> Pour remédier à ces handicaps, l'intervention de l'État prend la forme d'aides directes, de mesures fiscales avantageuses ou encore d'une production publique pour certains secteurs. […]
>
> Pourtant la France ultramarine, où vivent 2,7 millions d'habitants, regroupe des territoires stratégiques pour le pays (zone économique exclusive, secteur du nickel en Nouvelle-Calédonie, industrie spatiale en Guyane).

*D'après BSI-economics.org, 21 novembre 2017.*



*Document 2 – Plus de 1,6 milliard d'euros pour la route la plus chère du monde. Le projet de la nouvelle route littorale à la Réunion doit résoudre le problème des embouteillages et réduire les risques d'accidents liés aux éboulements fréquents. Elle devrait coûter 1,66 milliards d'euros.*



*Répartition du financement de la route littorale à la Réunion : Région 669 M€ (41,80 %), État 532 M€ (33,3 %), FCTVA 248 M€ (16 %), FEDER 151 M€ (9 %). FEDER : Fonds européen de développement régional. FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (la taxe sur la valeur ajoutée est un impôt qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales pour investir). Région : il s'agit de la région « Réunion ». Source : Le Figaro.fr, 2014.*

### Questions

#### Document 1

1. Quelles sont les spécificités des départements et collectivités d'outre-mer ? Quatre réponses attendues **(4 points)**
2. Pourquoi l'auteur du document parle-t-il de handicaps à propos de ces spécificités ? **(4 points)**
3. Quels sont les atouts de la France ultramarine ? Donnez au moins deux exemples précis. **(2 points)**

#### Document 2

4. De quel aménagement s'agit-il ? **(2 points)**
5. Pourquoi ce projet est-il mis en œuvre ? Deux réponses attendues. **(4 points)**

#### Documents 1 et 2

6. Quels sont les acteurs qui interviennent pour réduire les déséquilibres entre la France ultramarine et la métropole ? **(4 points)**

## Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

#### Histoire – Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale

1. Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes, montrez comment les civils et les militaires ont été touchés et mobilisés pendant la guerre de 1914-1918. Vous pouvez vous appuyer sur les exemples vus en classe. **(15 points)**
2. Sur la frise chronologique en annexe, placez les lettres correspondant aux événements suivants : **(5 points)**
    - a. Le Front populaire
    - b. La chute du mur de Berlin
    - c. La Révolution russe
    - d. La Seconde Guerre mondiale
    - e. Le traité de Rome

#### Annexe à rendre en fin d'épreuve



*Frise chronologique de 1900 à 2000 : cases vides à compléter pour 1917, 1936, 1939-1945, 1957 et 1989 ; repère donné : 11 novembre 1918.*

## Exercice 3 – Mobiliser des compétences de l'enseignement civique et moral (10 points)

**Enseignement moral et civique : Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté européenne. Expliquer les différentes dimensions de l'égalité.**

### Document 1 – Égalité salariale entre femmes et hommes : les entreprises auront trois ans pour agir

> *Dès le 1er janvier, les entreprises de plus de 50 salariés devront mesurer les écarts de salaires. Selon Muriel Pénicaud [ministre du travail], une sanction équivalente à « 1 % du chiffre d'affaires » est envisagée.*
>
> Les entreprises de plus de 50 salariés où des inégalités salariales entre femmes et hommes auront été mesurées auront trois ans pour remédier à la situation. Faute de quoi, elles pourraient encourir une « *sanction* » équivalente à « *1 % du chiffre d'affaires* », a annoncé mardi 23 octobre la ministre du travail, Muriel Pénicaud.
>
> L'égalité salariale femmes/hommes est « *l'un des quatre volets importants* » de la loi « avenir professionnel » votée cet été, a rappelé la ministre au micro de France Info. À partir du 1er janvier [2019], les entreprises de plus de 50 salariés devront mesurer les écarts de salaires entre femmes et hommes. […]
>
> Le calcul devrait, selon Mme Pénicaud, être détaillé « *dans quelques semaines* ». « *Ça fait quarante-cinq ans que la loi dit le bon sens, qu'à travail égal vous devez avoir un salaire égal* », a-t-elle insisté, soulignant que la loi « avenir professionnel » ajoutait dorénavant une « *obligation de résultat* ».
>
> Selon le ministère du travail, à travail égal, les femmes sont rémunérées environ 9 % de moins que les hommes ; cet écart atteint 25 % pour l'ensemble d'une carrière et 37 % au moment de la retraite.

*Source : lemonde.fr, 23 octobre 2018*

*Document 2 – Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes ? Infographie : 24 % d'écart de revenus entre femmes et hommes ; 39 % de femmes parmi les cadres, mieux payés ; 66 % des femmes françaises travaillent, mais 31 % d'entre elles sont à temps partiel, contre 7 % des hommes ; les femmes interrompent plus souvent leur carrière au moment d'avoir des enfants que les hommes ; les femmes ont des emplois plus précaires (CDD) et dans des secteurs moins bien rémunérés ; à compétences, diplômes, poste et temps de travail égaux, les femmes sont payées 9 % de moins selon l'arbitrage de leur employeur. Sources : Insee, Observatoire des inégalités. Source : Francetvinfo.fr, 2014.*

### Questions

1. D'après la loi « avenir professionnel », que doivent faire les entreprises de plus de 50 salariés à partir du 1er janvier 2019 ?
2. Que risquent les entreprises de plus de 50 salariés qui ne respecteraient pas la loi « avenir

professionnel » ?

3. D'après les deux documents, pourquoi ces inégalités persistent-elles ?
4. Lors de votre stage d'observation en entreprise, vous constatez des écarts de salaires, à compétences et à diplômes égaux, entre les hommes et les femmes. Dans votre rapport de stage, vous expliquez pourquoi cette situation est anormale et comment la loi « avenir professionnel » veut y remédier. Votre réponse ne comportera aucun élément d'identité et de signature.